

## COMMISSION PERMANENTE

. Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-18

**CLASSES DE DÉCOUVERTE,  
SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES, ET AIDES  
PARTICULIÈRES AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES  
DES COLLÈGES ET SEGPA  
(Article 657371 – Sous-Fonction 221)  
DES ECOLES  
(Article 656812 – Sous-Fonction 21)  
PUBLICS ET PRIVÉS  
ANNÉE SCOLAIRE 2006 ~ 2007**

---

Lors du vote du budget primitif 2007 en date du 1er mars 2007, l'Assemblée départementale a décidé la reconduction, au titre de l'année scolaire 2006/2007, de sa politique relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, et aides particulières aux familles défavorisées.

La Commission Permanente du Conseil Général, chargée d'examiner les demandes présentées par les collèges, segpa et écoles publics et privés du Département, lors de sa séance en date du 16 Avril 2007, a réparti l'enveloppe comme suit :

- Collèges et Segpa publics et privés : ..... 77 778,00 €
- Ecoles publiques et privées : ..... 51 180,00 €

A ce jour, des désistements ou modifications des conditions de séjour ont été enregistrés laissant un reliquat de :

- Collèges et Segpa publics et privés : ..... 4 380,00 €
- Ecoles publiques et privées : ..... 7 943,00 €

L'enveloppe disponible permettant de satisfaire les demandes tardives, je vous propose d'examiner les dossiers suivants :

## COLLEGES

### - Collège Institut Familial à MONTAUBAN :

* séjour à l'étranger en ALLEMAGNE :	
du 17 au 22/06/07 avec 30 élèves : .....	1 830 €
* séjour à l'étranger en ANGLETERRE :	
du 08 au 12/01/07 avec 30 élèves : .....	1 830 €

### - Collège Jean Lacaze à GRISOLLES :

* aide particulière pour un séjour en ITALIE	
pour une élève : .....	48 €
	-----
<b>TOTAL</b> (collèges, segpa publics et privés) .....	<b>3 708 €</b>

## ECOLES

### - Ecole Marcel Pagnol à CAUSSADE :

* aides particulières pour un séjour à	
ASCOU PAILHERES pour un élève : .....	23 €

### - Ecole Centre Prévert à MONTAUBAN :

* aides particulières pour un séjour à	
ST ANTONIN pour un élève : .....	23 €
et pour un séjour à LA BOURBOULE	
pour 5 élèves : .....	115 €
	-----
<b>TOTAL</b> (écoles publiques et privées) .....	<b>161 €</b>

Les dépenses susvisées seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées), soit **161 €** et article 657371, sous-fonction 221 (collèges, segpa publics et privés), soit **3 708 €**

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur cette proposition.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**. Séance du 24 septembre 2007**

CP 07/09-18

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET  
LINGUISTIQUES, ET AIDES PARTICULIÈRES AUX  
FAMILLES DÉFAVORISÉES DES COLLÈGES ET SEGPA**

*(Article 657371 – Sous-Fonction 221)*

**DES ECOLES**

*(Article 656812 – Sous-Fonction 21)*

**PUBLICS ET PRIVÉS**

**ANNÉE SCOLAIRE 2006 ~ 2007**

—  
**. DECISION de la  
COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions suivantes :

**COLLEGES**

- **Collège Institut Familial à MONTAUBAN :**

\* séjour à l'Etranger en ALLEMAGNE :  
du 17 au 22/06/07 avec 30 élèves : ..... 1 830 €

\* séjour à l'Etranger en ANGLETERRE :  
du 08 au 12/01/07 avec 30 élèves : ..... 1 830 €

- **Collège Jean Lacaze à GRISOLLES :**

* aide particulière pour un séjour en ITALIE pour 1 élève : .....	48 €
<b>TOTAL</b> (collèges, segpa publics et privés) .....	<b>3 708 €</b>

**ÉCOLES**

- **Ecole Marcel Pagnol à CAUSSADE :**

* aides particulières pour un séjour à ASCOU PAILHERES pour 1 élève : .....	23 €
--	------

- **Ecole Centre Prévert à MONTAUBAN :**

* aides particulières pour un séjour à ST ANTONIN pour 1 élève : .....	23 €
et pour un séjour à LA BOURBOULE pour 5 élèves : ..... 23 €x 5 ....	115 €
<b>TOTAL</b> (écoles publiques et privées) .....	<b>161 €</b>

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées), et article 657371, sous-fonction 221 (collèges, segpa publics et privés).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,